

COMMISSION ÉCOLOGIE URBAINE

Compte Rendu de la réunion du jeudi 07-07-2016

Participants

Nom Prénom	Association	E	A	Nom Prénom	Association	E	A
Boccoz Borie Marie José	CIL Chamvert			Nantermet Roland	CIL Sans Souci	E	
				Quagliario Régis	CIL Sans Souci		
Ducluzeau Roland	C.I.L. Mutualité, Préfecture, Moncey			Seigne Marius	ACUPE Ste Foy-les-Lyon		
Joumard Raymond	C.I.L. Gerland-Guillotière			Trévoux Marc	CIL Saxe Brotteaux		
				Vincent Paul	SEVDOR		

E = Excusé, A = Absent

1) Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 19/05/2016 est approuvé à l'unanimité.

2) Comment optimiser l'exploitation et la qualité de nos bois de chauffage

Régis Quagliario nous fait part de ses expériences sur la combustion du bois, faites (par le SERA) dans des fours à chaux. A noter que ce sujet avait déjà fait l'objet d'un document établi par notre commission, comme un chapitre de la pollution urbaine. Nous rappelons ce chapitre en annexe¹.

L'optimisation de la combustion implique :

- ⇒ d'ajuster correctement le flux d'air (c'est-à-dire d'oxygène) approprié,
- ⇒ de remplir correctement le fourneau, la hauteur du combustible étant un facteur important,
- ⇒ d'utiliser du bois avec une siccité du bois faible.

Avec du bois sec sur 30m de haut, on réussit à obtenir des températures avoisinant 1500°C, une flamme, donc une pollution quasi inexistante. Mais dans la pratique, ces conditions sont rarement obtenues.

Les foyers individuels ont une hauteur réduite. Le bois qui est vendu couramment contient 30 à 40% d'eau, alors que la loi oblige à descendre à 15 à 20%. Même les granulés de bois contiennent un taux trop important d'eau, bien que ce taux soit difficile à contrôler.

Pour améliorer le chauffage au bois il conviendrait :

- ⇒ de faire appliquer la loi par des vérifications de la siccité du bois mis sur le commerce,
- ⇒ d'encourager une filière de déchetage du bois en paillettes, car alors le séchage est beaucoup plus rapide.

Cette solution est plus efficace que de laisser sécher le bois 4 à 5 ans, car les buches restent humides à cœur.

¹ Personnellement j'ajoute que le chauffage au bois dans une zone urbaine déjà polluée (>50µg/m³) comme par exemple à la Confluence, contribue obligatoirement à l'augmentation de la pollution, fut-elle assurée par une chaufferie appropriée et collective, même munie de filtres plus ou moins propres (sauf à éliminer de nombreux chauffages au bois individuels). Rappelons qu'en revanche, le chauffage électrique par radiateurs (livrés dans tous les appartements neufs) est aussi une solution écologique en France (peu de CO₂ émis), mais une très mauvaise solution énergétique, (puisque plus de 60% de la chaleur est perdue dans l'atmosphère au voisinage de la centrale électrique). En revanche, les bâtiments neufs (les immeubles d'habitation et les bureaux publics ou privés notamment) devraient être plutôt livrés avec une climatisation réversible performante, solution à la fois écologique (peu d'émission de CO₂) et performante économiquement, à condition de disposer d'une source froide appropriée (par exemple géothermique en puisant l'eau souterraine très accessible à Lyon).

3) Les aberrations de la loi sur la Transition énergétique

Il s'agit du 6^{ème} chapitre du sujet « Comment faire un choix futé de nos sources d'énergie ? ».

Rappelons que les précédents ont présenté :

- ⇒ la consommation et la production de l'énergie,
- ⇒ la loi sur la transition énergétique,
- ⇒ les contraintes d'équilibre du réseau électrique,
- ⇒ le coût de l'énergie, selon sa source primaire,
- ⇒ les risques de production, transport, consommation selon la source énergétique.

Ce nouveau chapitre a pour objet de rappeler les objectifs généraux et les objectifs chiffrés de la loi sur la Transition énergétique et de montrer que la mise en application des objectifs chiffrés produirait un résultat en contradiction complète avec les principaux objectifs généraux.

Comme l'explique le document annexé, cette mise en oeuvre se traduirait en effet inévitablement par :

- ⇒ une **augmentation significative de l'empreinte carbone** de la production d'électricité, ce qui est le risque majeur pour la survie de l'humanité sur la planète,
- ⇒ une **explosion**, d'un facteur au moins 2, **du coût de l'électricité** et des investissements, génératrice non seulement **d'exclusion sociale** mais aussi d'un **accroissement notable des coûts de fabrication** industriels, lui-même générateur de délocalisation et de chômage (donc d'exclusion sociale),
- ⇒ **la réduction** du PIB, fortement corrélé à la disponibilité d'énergie avec ses conséquences sur le **niveau de vie**,
- ⇒ un **renforcement de la dépendance énergétique**.

Nous étudierons dans la suite de nos travaux quelle économies d'énergie nous pourrions faire de façon acceptable et comment, les progrès technologiques futurs de l'usage, du stockage et de la production d'électricité pourraient induire, a contrario, un renforcement de son utilisation, minimisant ainsi les émissions de CO2 et la dépendance énergétique.

4) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée : le **15 Septembre 2016, à 18 h00**, à la MRE, 32 rue Sainte Hélène 69002 Lyon.

Nous expérimentons cette heure plus tardive en espérant qu'elle convienne mieux à des actifs intéressés.

La séance est levée à 19h45.